

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 28 avril 2025, à compter de 19h00, à la salle du conseil municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue, Ferme-Neuve.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

**2025-04-125**

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**D'APPROUVER** l'ordre du jour tel que présenté:

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Proposition de la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Lièvre - Acquisition de l'église et du presbytère
4. Demande d'aide financière - Commémorations communautaires - Développements des communautés par le biais des arts et du patrimoine - 125<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité de Ferme-Neuve
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2025-04-126

**PROPOSITION DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LA-LIÈVRE - ACQUISITION DE L'ÉGLISE ET DU PRESBYTÈRE**

**CONSIDÉRANT** la proposition de la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Lièvre relativement à la cession de l'église et du presbytère;

**CONSIDÉRANT** que cette proposition est jugée satisfaisante et qu'elle répond aux attentes de la Municipalité de Ferme-Neuve;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve désire obtenir un carnet de santé afin de procéder à une analyse complète du dossier avant de s'engager officiellement dans l'acquisition desdits bâtiments;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition de la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Lièvre dépendamment des résultats du carnet de santé de l'église et de l'analyse du dossier ainsi qu'à l'obtention de l'autorisation de l'évêque du Diocèse Saint-Jérôme-Mont-Laurier.

**QUE** le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à soumettre un projet de protocole d'entente à la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Lièvre;

**QUE** le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente à intervenir entre les parties et tout autre document relativement à l'acquisition de l'église et du presbytère.

ADOPTÉE

2025-04-127

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COMMÉMORATIONS COMMUNAUTAIRES - DÉVELOPPEMENTS DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE - 125<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise Madame Eve Lamoureux-Cyr, responsable au service des loisirs, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme commémorations communautaires - Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine pour le 125<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité de Ferme-Neuve

**QUE** le conseil municipal donne le pouvoir légal à Madame Eve Lamoureux-Cyr, responsable au service des loisirs, afin de lier l'organisme, de faire une demande en son nom et de communiquer tous les renseignements requis au ministère du Patrimoine canadien.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de question est mise à la disposition du public présent.

**2025-04-128**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'assemblée du 28 avril 2025 soit levée. Il est 19h06.

ADOPTÉE

---

DIANE SIRARD,  
Mairesse

---

BERNADETTE OUELLETTE,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Diane Sirard, mairesse